REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-46 du 14 février 1997

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, pour compter du 13 Février 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement

D E C R E T E :

Article 1er : Pour compter du 13 février 1997, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions pendant l'absence de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 février 1997.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 PM 4 MPREPE 2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-